

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 février 2023, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 16 - votants 18

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : FIORONI Stéphane

Pouvoirs de : ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET
CHAUFFERIE BOIS – RESEAU DE CHALEUR**

N°20230213-16

Rapporteur : Madame Le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire M 4 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 24 janvier 2023 ;

VU l'avis du Bureau des 30 janvier et 6 février 2023 ;

CONSIDERANT que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2023 du budget de la chaufferie bois-réseau de chaleur en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation et à la comptabilité,
- **DIT** que le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
BUDGET CHAUFFERIE BOIS-RESEAU DE CHALEUR				
Fonctionnement				
	Dépenses		266 401.00	
		011 - Charges à caractère général	123 917.00	Réel
		012- Charges de personnel et frais assimilés	32 500.00	Réel
		022- Dépenses imprévues	8 000.00	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 566.00	Ordre
		023 - Virement à la section d'investissement	59 214.00	Ordre
		65 - Autres charges de gestion courante	4.00	Réel
		66 - Charges financières	3 500.00	Réel
		67 - Charges exceptionnelles	10 700.00	Réel
	Recettes		266 401.00	
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	46 621.00	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 780.00	Ordre
		70 - Produits des services	205 000.00	Réel
Investissement				
	Dépenses		156 342.00	
		001 – Solde d'exécution de la section d'invest reporté	28 561.00	Réel
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 780.00	Ordre
		16 – Emprunts et dettes assimilées	40 000.00	Réel
		20 - Immobilisations incorporelles	18 000.00	Réel
		21 – Immobilisations corporelles	45 000.00	Réel
		23 – Immobilisations en cours	10 000.00	Réel
	Recettes		156 342.00	
		021 – Virement de la section de fonctionnement	59 214.00	Ordre
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 566.00	Ordre
		10 – Dotations, fonds divers et réserves	28 561.00	Réel
		13- Subvention d'investissement	40 000.00	Réel

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN

